

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE CAUTERETS**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	12	11

Date de la convocation
01/12/25

Date d'affichage
09/12/25

Séance ordinaire du Vendredi 5 Décembre 2025

L'an deux mil vingt cinq et le Vendredi cinq décembre à vingt heures le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr Jean-Pierre FLORENCE, Maire.

Présents :

JP. FLORENCE, Maire, JJ.FERRER, S.YKEN, Adjoints, V.TEXIER, A.LAYRE-CASSOU, MB. LARDAT, E.BOLLE, M.AUBRY,

Absents Excusés :

Mr P.FLURIN qui a donné pouvoir à Mr A.LAYRE-CASSOU  
Mr D. LARDAT qui a donné pouvoir à Mme MB.LARDAT  
Mr L.ORTEGA qui a donné pouvoir à Mme V.TEXIER

Absente :

Mme BALES Jessica

Secrétaire de séance :

Mr A. LAYRE-CASSOU

**Délibération n° 1 - Proposition de modification du temps hebdomadaire des animateurs de l'accueil de loisirs**

Dans le cadre du développement des activités de l'accueil de loisirs de Cauterets, les Foyers ruraux 31-65 sollicitent la commune de Cauterets pour le passage de contrats de travail de 30 à 35h hebdomadaires pour les 3 animateurs de l'équipe.

Cette organisation à 35h permettrait :

- De consacrer une heure de préparation aux projets spécifiques dont séjours et spectacles
- D'adapter le planning des animateurs en demi-journée
- De développer la passerelle et les projets avec la crèche
- De développer le projet intergénérationnel avec la maison pour tous
- De lancer un REAAP (Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents)
- De réaliser un contrat CLAS (Contrat local d'accompagnement à la scolarité)
- D'augmenter l'amplitude d'ouverture (fermeture à 18h30 au lieu de 18h)
- De préparer les fiches de séances et de projets
- De développer la passerelle avec l'espace jeunes (vendredi soir et mardi soir)
- D'ouvrir les samedis lors de la saison hivernale
- De pérenniser l'équipe des animateurs (fragilité due aux temps partiels)

D'un point de vue budget, cette augmentation du temps hebdomadaire, cumulée à l'augmentation des charges des Foyers ruraux sur l'année (augmentation du cout de la vie et valorisation du point d'indice de la convention collective), mènerait à une demande de subvention

Accès à l'application Foyers ruraux 31-65 à la commune de 129 388 € pour l'exercice 2026.

Accessoires :  
065-216501397-2025-1205-DEL2025-12-001-DE  
Date de télétransmission : 09/12/2025  
Date de réception préfecture : 09/12/2025

....

Le conseil municipal, invité à se prononcer,  
Ouï l'exposé du maire,  
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés,  
Décide :

- D'approuver l'attribution d'une subvention de la commune de Cauterets aux Foyers Ruraux 31-65 d'un montant de 129 388 € pour l'exercice 2026.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

LE MAIRE,

Jean-Pierre FLORENCE



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE CAUTERETS**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	12	11

Date de la convocation
01/12/25

Séance ordinaire du Vendredi 5 Décembre 2025

L'an deux mil vingt cinq et le Vendredi cinq décembre à vingt heures le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr Jean-Pierre FLORENCE, Maire.

**Présents :**

JP. FLORENCE, Maire, JJ.FERRER, S.YKEN, Adjoints, V.TEXIER, A.LAYRE-CASSOU, MB. LARDAT, E.BOLLE, M.AUBRY,

Date d'affichage
09/12/25

**Absents Excusés :**

Mr P.FLURIN qui a donné pouvoir à Mr A.LAYRE-CASSOU  
Mr D. LARDAT qui a donné pouvoir à Mme MB.LARDAT  
Mr L.ORTEGA qui a donné pouvoir à Mme V.TEXIER

**Absente :**

Mme BALES Jessica

**Secrétaire de séance :**

Mr A. LAYRE-CASSOU

**Délibération n° 2 - Electrification de la Fruitière**

Monsieur le Maire rappelle au conseil le projet qui consiste à assurer le raccordement du secteur de l'hôtellerie de la Fruitière au réseau basse-tension Enedis. Il présente l'intérêt de substituer le réseau public à l'actuel groupe électrogène polluant et de permettre d'envisager de nouveaux aménagements autour du parking. La Commission Syndicale de la Vallée de Saint-Savin (CSVSS) est maître d'ouvrage du projet.

Le Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées (SDE65) a réalisé un dossier technique et un chiffrage des travaux, présenté aux élus. Il s'agit d'enterrer un réseau sur 2 592 mètres linéaires sous la route de la Fruitière reliant un poste à créer à côté des anciens bains du Bois et une armoire électrique à proximité de l'hôtellerie. Ce premier projet a été initialement estimé à 550 861,92 € par le SDE 65.

Le SDE a proposé une deuxième option. L'élargissement de la tranchée prévue dans le cadre des travaux de la nouvelle conduite AEP portée par la Commune (réservoir de la Raillère) et la pose d'une gaine permettant de réceptionner le câble basse-tension sur une partie du parcours, permettrait de réduire le montant. Le SDE évalue pour cette option le montant des travaux à 500 000 € HT.

Le SDE 65 propose de financer la moitié des travaux selon cette option. La CSVSS sollicite la commune de Cauterets pour prise en charge à parts égales pour le reste à charge selon le plan de financement suivant :

<b>Montant estimatif des travaux HT</b>	<b>500 000 €</b>
Participation SDE 65	250 000 €
Financement CSVSS	125 000 €
Financement commune de Cauterets	125 000 €

Lorsque le montant sera définitivement arrêté, le plan de financement sera établi de la même façon, à savoir que le reste à charge hors participation SDE sera partagé à parts égales entre la CSVSS et la commune de Cauterets.

La CSVSS indique que la participation de la commune conditionne la réalisation du projet.

Le Conseil Municipal invité à se prononcer,

Où l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide :

- D'approuver la participation de la commune au projet d'électrification de la Fruitière à hauteur de 125 000 € maximum soit la moitié du reste à charge participation du SDE 65 déduite.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

LE MAIRE,

Jean-Pierre FLORENCE



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE CAUTERETS**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	12	11
Date de la convocation		
01/12/25		

Séance ordinaire du Vendredi 5 Décembre 2025

L'an deux mil vingt cinq et le Vendredi cinq décembre à vingt heures le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr Jean-Pierre FLORENCE, Maire.

Présents :

JP. FLORENCE, Maire, JJ.FERRER, S.YKEN, Adjoints, V.TEXIER, A.LAYRE-CASSOU, MB. LARDAT, E.BOLLE, M.AUBRY,

Date d'affichage
11/12/25

Absents Excusés :

Mr P.FLURIN qui a donné pouvoir à Mr A.LAYRE-CASSOU  
Mr D. LARDAT qui a donné pouvoir à Mme MB.LARDAT  
Mr L.ORTEGA qui a donné pouvoir à Mme V.TEXIER

Absente :

Mme BALES Jessica

Secrétaire de séance :

Mr A. LAYRE-CASSOU

**Délibération n° 3 - Collecte des déchets ménagers : Adoption des modalités de mise en œuvre sur le territoire communal de Cauterets**

La communauté de communes Pyrénées Vallées des Gaves est compétente en matière de collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés.

Compte tenu des coûts liés à la mise en œuvre, et dans une démarche d'optimisation de la collecte et de ses dépenses, il est primordial de garantir une maîtrise géographique des implantations en définissant des secteurs cohérents.

Les dispositifs de colonnes consistent en des contenants de très grand volume collectés par levage, à l'aide de véhicules spécifiques équipés de grue.

Du fait de son volume et de son mode de collecte, cette colonne doit être placée en extérieur de toutes résidences, à un endroit immédiatement accessible pour la grue depuis la voie de circulation et dans un endroit non dangereux pour la collecte.

Elles sont en acier galvanisé d'un volume utile de :

- 4,5 m<sup>3</sup> pour les flux ordures ménagères (OM),
- 4,5 m<sup>3</sup> pour les emballages et journaux magazines,
- 3 m<sup>3</sup> pour le verre.

L'emplacement des colonnes doit répondre aux critères d'implantation suivants :

- se situer sur le domaine public, en limite du domaine privé, accessible directement au véhicule de collecte depuis la voirie, ou bien sur domaine privé en cas d'impossibilité,
- être accessible aux piétons et aux personnes à mobilité réduites,
- être accessible aux camions (26 tonnes) et à la grue pour la mise en place du cuvelage,
- être accessible sans manœuvre au véhicule de collecte en évitant de perturber la circulation à l'occasion des opérations de levage et de vidage.

**Vu** l' article R. 2224-23 du CGCT concernant la collecte des déchets,

**Vu** l'arrêté préfectoral n°65-2024-12-30-00001 du 30 décembre 2024 portant modification des statuts de la communauté des communes Pyrénées Vallée des Gaves et notamment son article 4-1, 5<sup>e</sup> alinéa, relatif aux compétences obligatoires,

**Vu** le règlement de collecte adopté par délibération du conseil communautaire en date du 13 décembre 2021,

**Vu** les réunions de travail du 1er avril, 15 mai et 3 juin 2025 sur site relative à l'implantation de 29 points d'apport volontaire (PAV),

**Considérant** que la fourniture et pose des colonnes aériennes et semi-enterrées, ainsi que le génie civil pour leur mise en place seront à la charge de la communauté des communes Pyrénées Vallée des Gaves,

**Considérant** que la commune ayant sollicité l'installation de 9 colonnes enterrées, ce qui génère un surcoût d'un montant estimatif de 2 000 € par colonne par rapport aux colonnes semi-enterrées, il a été convenu que ce surcoût sera pris en charge par la commune via un fond de concours à verser à la CCPVG, soit pour 9 colonnes enterrées un montant total de 18 000 €,

**Considérant** que cette installation s'inscrit dans un programme d'optimisation d'intérêt communautaire des coûts sur l'ensemble du territoire

Il est proposé au conseil municipal :

D'approuver l'implantation des colonnes aériennes, semi-enterrées et enterrées sur le territoire communal de Cauterets définie de la manière suivante :

	Total
29 La raillère haut	
28 Cambasque	
27 M. ODDO	
26 Canceru	
25 Bo site 1	
24 Bergerie	
23 les 100 lacs	
22 Gendarmerie	
21 Place de la Liberté	
20 Espace cauterets zone station)	
19 Espace cauterets	
18 Lodge	
17 Impasse Russel	
16 Chalets du Bayle	
15 Concé	
14 Point info	
13 Lottissement Castets	
12 Secteur Catarabe	
11 Les marronniers	
10 Courbet Melonga	
9 Cerous	
8 Escalier de barrières	
7 CTM	
6 Parking du parc national	
5 Espplanade des œufs	
4 Halles	
3 Thérme de Cauteret	
2 Passerelle	
1 Rue de la Raillère	
	Total
AE OM	2 1
AE tri	2 1
AE verre	1 1
AE Carton	3
CSE Om	2
CSE Trl	2
CSE verre	1
CSE Carton	
CE Om	1 2
CE Trl	2 2
CE Verre	1 1
Comp Gru	1 1
	Total
	115

**Légende du tableau :**

**AE : Colonne aérienne**

**CSE : Colonne semi enterrée**

**CE : Colonne enterrée**

**Comp Gru : Composteur grutable**

**Compac : compacteur**

Il est précisé que sera effectuée une collecte de la CCPVG spécifique dans les voies étroites (là où le 26 tonnes ne passe pas).

Le Conseil Municipal invité à se prononcer,

Ouï l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,

Valide les propositions ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

LE MAIRE,

Jean-Pierre FLORENCE



Accusé de réception en préfecture  
065-216501387-20251205-DEL2025-12-03-DE  
Date de télétransmission : 11/12/2025  
Date de réception préfecture : 11/12/2025

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE CAUTERETS

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	12	11

Date de la convocation
01/12/25

Date d'affichage
09/12/25

Séance ordinaire du Vendredi 5 Décembre 2025

L'an deux mil vingt cinq et le Vendredi cinq décembre à vingt heures le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr Jean-Pierre FLORENCE, Maire.

Présents :

JP. FLORENCE, Maire, JJ.FERRER, S.YKEN, Adjoints, V.TEXIER, A.LAYRE-CASSOU, MB. LARDAT, E.BOLLE, M.AUBRY,

Absents Excusés :

Mr P.FLURIN qui a donné pouvoir à Mr A.LAYRE-CASSOU  
Mr D. LARDAT qui a donné pouvoir à Mme MB.LARDAT  
Mr L.ORTEGA qui a donné pouvoir à Mme V.TEXIER

Absente :

Mme BALES Jessica

Secrétaire de séance :

Mr A. LAYRE-CASSOU

**Délibération n° 4 - Règlement du service de l'eau potable : interruption de la fourniture d'eau excédant 48 heures**

Monsieur le maire propose à l'assemblée de réduire les parts fixes des factures d'eau au prorata de la durée totale d'interruption de la fourniture d'eau potable si celle-ci dépasse quarante-huit (48) heures.

Le conseil municipal invité à se prononcer,

Oui l'exposé du maire,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide :

- D'approuver cette proposition.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

LE MAIRE,

Jean-Pierre FLORENCE





EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE CAUTERETS

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	12	11

Date de la convocation
01/12/25

Date d'affichage
09/12/25

Séance ordinaire du Vendredi 5 Décembre 2025

L'an deux mil vingt cinq et le Vendredi cinq décembre à vingt heures le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr Jean-Pierre FLORENCE, Maire.

Présents :

JP. FLORENCE, Maire, JJ.FERRER, S.YKEN, Adjoints, V.TEXIER, A.LAYRE-CASSOU, MB. LARDAT, E.BOLLE, M.AUBRY,

Absents Excusés :

Mr P. FLURIN qui a donné pouvoir à Mr A.LAYRE-CASSOU  
Mr D. LARDAT qui a donné pouvoir à Mme MB.LARDAT  
Mr L.ORTEGA qui a donné pouvoir à Mme V.TEXIER

Absente :

Mme BALES Jessica

Secrétaire de séance :

Mr A. LAYRE-CASSOU

**Délibération n° 5 - Tarification de l'eau pour les gros consommateurs**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération du 14 mars 2025 fixant le prix de l'eau pour les particuliers et toutes les catégories socio-professionnelles (commerces, campings, hôtels, résidences touristiques...) à 0,50 € HT par m<sup>3</sup> consommé, pour l'eau potable et pour l'assainissement.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de valider les montants ci-dessous pour les bâtiments thermaux à savoir les Thermes de César, les Thermes des Griffons, Les Bains du Rochers et la Buanderie des Thermes, ainsi que les gros consommateurs communaux à savoir les aires de camping-car communales, les fontaines publiques, les wc publics, le lavoir communal, l'aire de lavage communal, les vestiaires aux abattoirs, les bornes d'arrosoage publiques, la Station d'épuration, la piscine municipale, et la patinoire municipale :

- Eau potable : Part variable, tarif à la consommation : 0,03 € HT par m<sup>3</sup> consommé
- Assainissement : Part variable, tarif à la consommation : 0,03 € HT par m<sup>3</sup> consommé

Le conseil municipal invité à se prononcer,

Oui l'exposé du maire,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide :

- D'approuver le tarif de 0,03 € HT par m<sup>3</sup> consommé pour les Eau potable des gros consommateurs.
- D'approuver le tarif de 0,03 € HT par m<sup>3</sup> consommé pour l'assainissement des gros consommateurs.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

LE MAIRE,



Jean-Pierre FLORENCE

Accusé de réception en préfecture  
065-216501387-20251205-DEL2025-12-005-DE  
Date de télétransmission : 09/12/2025  
Date de réception préfecture : 09/12/2025



EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE CAUTERETS

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	12	11

Date de la convocation
01/12/25

Date d'affichage
09/12/25

Séance ordinaire du Vendredi 5 Décembre 2025

L'an deux mil vingt cinq et le Vendredi cinq décembre à vingt heures le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr Jean-Pierre FLORENCE, Maire.

Présents :

JP. FLORENCE, Maire, JJ.FERRER, S.YKEN, Adjoints, V.TEXIER, A.LAYRE-CASSOU, MB. LARDAT, E.BOLLE, M.AUBRY,

Absents Excusés :

Mr P. FLURIN qui a donné pouvoir à Mr A.LAYRE-CASSOU  
Mr D. LARDAT qui a donné pouvoir à Mme MB.LARDAT  
Mr L.ORTEGA qui a donné pouvoir à Mme V.TEXIER

Absente :

Mme BALES Jessica

Secrétaire de séance :

Mr A. LAYRE-CASSOU

**Délibération n° 6 - Règlement du service de l'eau potable : tarification des prestations**

Monsieur le maire propose à l'assemblée de valider les tarifs suivants d'abonnement et de prestations en relation avec le règlement d'eau potable :

Prestations	Tarifs HT en €
<b>Abonnement et prix de l'eau</b>	
Abonnement de chantier	90,00 € / an proratisé
Part variable gros consommateurs €/m <sup>3</sup> (voir délibération)	0,03 €
<b>Diverses interventions à votre domicile</b>	
Dépose / repose d'un compteur de 15 ou 20 mm (malveillance)	30,00 € / heure par agent + facturation du compteur
Relevé individuel convoqué suite à non relevé sur 2 périodes consécutives ou relevé individuel du compteur à la demande du client en dehors d'une tournée de relève.	40,00 €
Forfait déplacement à domicile du client pour toute intervention autre que celles spécifiquement prévues dans la présente annexe. Tarif horaire en cas d'absence frais de déplacement facturé	40,00 €
Intervention en dehors des heures ouvrées du service à la demande du client.	Application d'une augmentation de 25% aux présents tarifs

<b>Vérification compteurs</b>	
Etalonnage d'un compteur sur un banc accrédité COFRAC (y compris coût d'un changement du compteur)	Sur devis
Expertise de compteur (cette opération inclut l'étalonnage du compteur)	Sur devis
Qualité eau et pression	Sur devis
<b>Analyse réseau d'eau potable</b>	
Analyse d'eau effectuée à la demande du client	Sur devis
Analyse bactériologique basique <sup>1</sup> (D1)	Sur devis
Mesure de pression effectuée à la demande du client	30,00 €
<b>Radio relève</b>	
Intervention pour remise en état du système de radio relève sur le compteur d'eau (en cas de faute du client)	40,00 €
Relevé du compteur en cas de refus de pose de radio relève	40,00 € / relevé
<b>Pénalités et infractions au règlement</b>	
Pénalité (2) journalière après envoi de la lettre prévue au règlement pour refus du client de laisser l'Exploitant accéder au compteur (notamment en vue d'un relevé convoqué ou du remplacement du compteur).	5,00 € / jour
Pénalité (2) pour manœuvre sur branchement ou compteur ou rupture de scellés.	50,00 €
Pénalité (2) pour utilisation de l'eau à d'autres fins que celles prévues au contrat d'abonnement souscrit.	160,00 €
Pénalité (2) journalière pour vol d'eau	50,00 € / jour
Remplacement de compteur de 15 mm à 30 mm gelé (en cas de faute prouvée du client), détérioré ou disparu (si compteur en domaine privé)	30 € / h par agent + facturation du compteur
Remplacement de compteur au-dessus de 30 mm gelé (en cas de faute prouvée du client), détérioré ou disparu (si compteur en domaine privé)	40 € / h par agent + facturation du compteur

<b>Prestations</b>	<b>Tarifs HT €</b>
Dépôt de garantie – branchement chantier	750,00 €

- (1) Tout professionnel ou toute Collectivité en situation de retard de paiement devient de plein droit débiteur, à l'égard de son créancier, d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros, outre des pénalités de retard fixées aux taux défini ci-dessus. Les pénalités de retard sont exigibles sans qu'un rappel soit nécessaire dès le jour suivant la date de limite de paiement figurant sur la facture.
- (2) Pénalité : son paiement n'exonère pas le client, auteur d'une infraction au règlement du service de l'eau, des poursuites judiciaires éventuelles, de la réparation du préjudice réel subi par l'exploitant et la Collectivité et des frais, le cas échéant, de remplacement du compteur ou de réparation du branchement.

Le conseil municipal invité à se prononcer,  
Ouï l'exposé du maire,  
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés,  
Décide :

- D'approuver la tarification de l'eau présentée dans la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

LE MAIRE,

Jean-Pierre FLORENCE



Accusé de réception en préfecture  
065-216501387-20251205-DEL-2025-12-006-DE  
Date de télétransmission : 09/12/2025  
Date de réception préfecture : 09/12/2025

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE CAUTERETS

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	12	11

Date de la convocation
01/12/25

Date d'affichage
09/12/25

Séance ordinaire du Vendredi 5 Décembre 2025

L'an deux mil vingt cinq et le Vendredi cinq décembre à vingt heures le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr Jean-Pierre FLORENCE, Maire.

Présents :

JP. FLORENCE, Maire, JJ.FERRER, S.YKEN, Adjoints, V.TEXIER, A.LAYRE-CASSOU, MB. LARDAT, E.BOLLE, M.AUBRY,

Absents Excusés :

Mr P.FLURIN qui a donné pouvoir à Mr A.LAYRE-CASSOU  
Mr D. LARDAT qui a donné pouvoir à Mme MB.LARDAT  
Mr L.ORTEGA qui a donné pouvoir à Mme V.TEXIER

Absente :

Mme BALES Jessica

Secrétaire de séance :

Mr A. LAYRE-CASSOU

Délibération n° 7 - Validation du règlement d'eau potable de la Commune de Cauterets

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de valider le règlement d'eau potable ci-joint pour application au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Le conseil municipal invité à se prononcer,

Oui l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré et par 10 voix pour, 1 contre (Mr L.ORTEGA)

Décide :

- D'approuver le projet de règlement de l'eau potable proposé.
- De mettre en vigueur ce règlement le 1<sup>er</sup> janvier 2025.
- D'autoriser Monsieur le maire à signer tous documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

LE MAIRE,

Jean-Pierre FLORENCE





**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE CAUTERETS**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	12	11

Date de la convocation
01/12/25

Date d'affichage
09/12/25

Séance ordinaire du Vendredi 5 Décembre 2025

L'an deux mil vingt cinq et le Vendredi cinq décembre à vingt heures le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr Jean-Pierre FLORENCE, Maire.

Présents :

JP. FLORENCE, Maire, JJ.FERRER, S.YKEN, Adjoints, V.TEXIER, A.LAYRE-CASSOU, MB. LARDAT, E.BOLLE, M.AUBRY,

Absents Excusés :

Mr P.FLURIN qui a donné pouvoir à Mr A.LAYRE-CASSOU  
Mr D. LARDAT qui a donné pouvoir à Mme MB.LARDAT  
Mr L.ORTEGA qui a donné pouvoir à Mme V.TEXIER

Absente :

Mme BALES Jessica

Secrétaire de séance :

Mr A. LAYRE-CASSOU

**Délibération n° 8 - Avenant n°1 au marché de travaux pour les travaux rues Richelieu et Puyadette Lot 1 Voirie réseaux divers**

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée la délibération du 13 septembre 2024, attribuant le lot 1 (VRD) du marché de travaux des rues Richelieu et Puyadette, pour un montant total de 1 046 621,52 € HT.

Il convient de compléter la délibération du 30 juin 2025 portant sur les premières prestations supplémentaires du chantier.

Monsieur le maire propose à l'assemblée de valider l'ensemble des modifications de projet et prestations non prévisibles à la date de la rédaction du dossier de consultation des entreprises pour un montant total en plus-value de 104 972,25 € HT, soit une augmentation de 10% du montant initial du marché. Les modifications sont dues à la découverte de dalles en béton à démolir, aux modifications de l'aménagement de la Puyadette, aux modifications des regards d'eau potable et des Télécom, à l'aménagement temporaire pour la saison d'hiver, au repli des activités pour l'hiver et à la reprise du chantier au printemps.

..../....

Le détail est le suivant :

DESIGNATION	U	P.U.	Qtés +/- values	Montant HT
<b>Installation et signalisation chantier</b>				
Constat d'huissier	m	5,40 €	110	594,00 €
Etude et préparation de chantier	ff	12 840,10 €	0,25	3 210,03 €
Installation de chantier	jours	522,00 €	52	27 144,00 €
Signalisation de chantier	jours	16,03 €	52	833,56 €
Localisation de réseaux enterrés par méthode non intrusive	m <sup>2</sup>	0,46 €	280	128,80 €
PN 06 Améné repli	Ft	3 500,00 €	1	3 500,00 €
<b>SOUS TOTAL - Installation et signalisation chantier</b>				<b>35 410,39 €</b>
<b>Dépose - Démolition - Préparation</b>				
Dépose de mobilier urbain divers	u	208,55	10	2085,5
Démolition de maçonnerie	m3	144,75 €	90,45	13 092,64 €
<b>SOUS TOTAL - Dépose - Démolition - Préparation</b>				<b>15 178,14 €</b>
<b>Terrassements</b>				
PN 07 Enlèvement des chanfrein en enrobés	m <sup>2</sup>	12,69 €	440	5 583,60 €
Terrassement mécaniques pleine masse	m3	28,90 €	87,75	2 535,98 €
Terrassements manuels	m3	86,32 €	10	863,20 €
Fourniture et mise en œuvre de terre végétale	m3	55,27 €	-9	-497,43 €
Nivellement fin des espaces verts	m <sup>2</sup>	8,48 €	-15	-127,20 €
<b>SOUS TOTAL - Terrassements</b>				<b>8 358,15 €</b>
<b>Voirie</b>				
Couche de roulement en BBSG 0/10	t	192,20 €	1,5	288,30 €
PN 08 Chanfrein en GB0/14	ml	14,42 €	440	6 344,80 €
<b>SOUS TOTAL - Voirie</b>				<b>6 633,10 €</b>
<b>Bordures et caniveaux</b>				
Bloc marche en Granit bleu	m <sup>2</sup>	401,10 €	68	27 274,80 €
Bordures profil pierre calcaire d'Arudy 10x10	m	61,10 €	20	1 222,00 €
Bloc marche en calcaire d'Arudy	m <sup>2</sup>	508,54 €	-50	-25 427,00 €
<b>SOUS TOTAL - Bordures et caniveaux</b>				<b>3 069,80 €</b>
<b>Trottoir et voirie en pierre</b>				
Démolition de surface	m3	42,32 €	28	1 184,96 €
Terrassement en déblais	m3	32,10 €	24	770,40 €
Terrassement en déblais à la main	m3	86,32 €	4	345,28 €
Couche de base en GB3	t	189,77 €	-237	-44 975,49 €
Béton de fondation BC3 F/P sur 15cm y compris joints de dilatation sciés	m3	246,00 €	202,5	49 815,00 €
Pavés pierre Granit bleu et noir épaisseur 8 cm : Zone piétonne	m <sup>2</sup>	98,56 €	49	4 829,44 €
Muret en bloc de pierre naturelle largeur 20 cm	ml	220,00 €	40	-8 800,00 €
Calade pierre - Pied de façades	m <sup>2</sup>	164,55 €	3	493,65 €
Calade pierre - Escalier	m <sup>2</sup>	164,55 €	-38	-6 252,90 €
Minéralisation	m <sup>2</sup>	9,69 €	79	765,51 €
Pose sur lit de mortier	m <sup>2</sup>	116,07 €	79	9 169,53 €
<b>SOUS TOTAL - Trottoir et voirie en pierre</b>				<b>7 345,38 €</b>

Accusé de réception en préfecture  
065-216501387-20251205-DEL-2025-12-008-DE  
Date de télétransmission : 09/12/2025  
Date de réception préfecture : 09/12/2025

<b>Assainissement eaux pluviales</b>				
Terrassement en tranchée	m3	82,24 €	3	246,72 €
Canalisation ø150	m	60,19 €	-9	-541,71 €
Canalisation ø200	m	64,03 €	55	3 521,65 €
Canalisation ø315	m	87,69 €	-40	-3 507,60 €
Regard de visite ø1000	u	1 060,12 €	1	1 060,12 €
Regard à grille 40x40	u	436,26 €	-3	-1 308,78 €
Caniveau à fente	m	227,59 €	-36	-8 193,24 €
Caniveau a grille D300	ml	581,24 €	14	8 137,36 €
Regard pied de chute	u	305,35 €	65	19 847,75 €
PN 01 Changement de tampon France telecom	u	134,25 €	2	268,50 €
PN 02 Changement Cadre + Tampon sur chambre L2C	u	980,00 €	1	980,00 €
PN 03 Changement de tampon télécom sur le trottoir	ft	3 663,10 €	1	3 663,10 €
PN 04 Changement du tampon G1 pour un tampon K1C	ft	4 053,96 €	1	4 053,96 €
PN 05 Prolongement de réseaux télécom pour raccordement à l'hôtel	ft	3 344,05 €	1	3 344,05 €
<b>SOUS TOTAL - Assainissement eaux pluviales</b>				<b>31 571,88 €</b>
<b>Mise à niveau</b>				
Renouvellement tampon fonte regard par des tampons à paver	u	604,78 €	1	604,78 €
Renouvellement chambre de tirage fonte branchement par des chambres à paver	u	799,84 €	-4	-3 199,36 €
<b>SOUS TOTAL - Mise à niveau</b>				<b>- 2 594,58 €</b>
<b>TOTAL HT</b>				<b>104 972,26 €</b>

Le montant actualisé pour ce lot est de 1 151 593,77 € HT.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de valider la répartition financière définitive entre les cotraitants comme suit :

	<b>GUINTOLI</b>	<b>LBTP</b>	<b>LONNE PEYRET</b>
Répartition	100 %	0 %	0 %
Montant du marché HT	1 151 593,77 €	0,00 €	0,00 €
Montant du marché TTC	1 381 912,52 €	0,00 €	0,00 €

Le conseil municipal invité à se prononcer,

Oui l'exposé du maire,

Après en avoir délibéré, et par 9 voix pour, 3 contre (Mme V. TEXIER, MM. D. LARDAT, E. BOLLE,)

Décide :

- D'approuver l'avenant au lot 1 VRD portant une plus-value de 104 972,25 € HT au montant initial du marché.
- D'approuver le montant actualisé de 1 151 593,77 € HT pour ce lot.
- D'autoriser Monsieur le maire à signer cet avenant.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. LE MAIRE,

Jean-Pierre FLORENCE



Accusé de réception en préfecture  
065-216501387-20251205-DEL2025-12-008-DE  
Date de télétransmission : 09/12/2025  
Date de réception préfecture : 09/12/2025

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE CAUTERETS**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	12	11

Date de la convocation
01/12/25

Date d'affichage
09/12/25

Séance ordinaire du Vendredi 5 Décembre 2025

L'an deux mil vingt cinq et le Vendredi cinq décembre à vingt heures le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr Jean-Pierre FLORENCE, Maire.

Présents :

JP. FLORENCE, Maire, JJ.FERRER, S.YKEN, Adjoints, V.TEXIER, A.LAYRE-CASSOU, MB. LARDAT, E.BOLLE, M.AUBRY,

Absents Excusés :

Mr P.FLURIN qui a donné pouvoir à Mr A.LAYRE-CASSOU  
Mr D. LARDAT qui a donné pouvoir à Mme MB.LARDAT  
Mr L.ORTEGA qui a donné pouvoir à Mme V.TEXIER

Absente :

Mme BALES Jessica

Secrétaire de séance :

Mr A. LAYRE-CASSOU

**Délibération n° 9 - Suppression d'emploi d'agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles**

Le 05/12/2025, à 20 heures, à la Mairie de Cauterets, se sont réunis les membres du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Jean-Pierre FLORENCE, Maire

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique

Vu le budget de la collectivité,

Vu le tableau des effectifs existant,

Vu la délibération en date du 09/08/2016 créant l'emploi d'agent spécialisé principal de 1<sup>ère</sup> classe des écoles maternelles

Vu l'avis du Comité Social Territorial rendu le 07/10/2025

Le Maire, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 11 juillet 2025,  
A cet égard, compte tenu de la mise à la retraite pour invalidité de l'agent spécialisé principal de 1<sup>ère</sup> classe des écoles maternelles remplacé par un agent spécialisé principal de 2<sup>ème</sup> classe des écoles maternelles, il convient de supprimer l'emploi d'agent spécialisé principal de 1<sup>ère</sup> classe des écoles maternelles, qui est non pourvu à ce jour.

Le Conseil Municipal invité à se prononcer,

Oui l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide :

- Article 1 :

De supprimer l'emploi d'agent spécialisé principal de 1<sup>ère</sup> classe des écoles maternelles au sein de la commune à compter de la date de cette délibération

- Article 2 :

De modifier, en conséquence, le tableau des effectifs comme suit à compter de la présente délibération

Filière : Administrative,

Cadre d'emploi : Rédacteur territorial

Grade : Rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe

- Ancien effectif : 1

- Nouvel effectif : 0

Cadre d'emploi		Grade occupant le poste	Emploi budgétisé	Emploi pourvu	Emploi vacant	Position statutaire	Quotité de travail hebdo	Titulaire
Agent territorial spécialisé des écoles maternelles	C	Agent spécialisé principal de 2 <sup>ème</sup> classe des écoles maternelles	1	1		Activité	35h	O
			1	1		Activité	35h	N

- Article 3 :

D'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposés. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012, articles 6411 et 6450.

- Article 4 :

Que Monsieur le maire est chargé de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

LE MAIRE,

Jean-Pierre FLORENCE



Accusé de réception en préfecture  
065-216501387-20251205-DEL2025-12-009-DE  
Date de télétransmission : 09/12/2025  
Date de réception préfecture : 09/12/2025

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE CAUTERETS**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	12	11

Date de la convocation
01/12/25

Date d'affichage
09/12/25

Séance ordinaire du Vendredi 5 Décembre 2025

L'an deux mil vingt cinq et le Vendredi cinq décembre à vingt heures le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr Jean-Pierre FLORENCE, Maire.

Présents :

JP. FLORENCE, Maire, JJ.FERRER, S.YKEN, Adjoints, V.TEXIER, A.LAYRE-CASSOU, MB. LARDAT, E.BOLLE, M.AUBRY,

Absents Excusés :

Mr P.FLURIN qui a donné pouvoir à Mr A.LAYRE-CASSOU  
Mr D. LARDAT qui a donné pouvoir à Mme MB.LARDAT  
Mr L.ORTEGA qui a donné pouvoir à Mme V.TEXIER

Absente :

Mme BALES Jessica

Secrétaire de séance :

Mr A. LAYRE-CASSOU

**Délibération n° 10 - Suppression d'emploi d'Adjoint administratif principal de 2ème classe**

Le 05/12/2025, à 20 heures, à la Mairie de Cauterets, se sont réunis les membres du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Jean-Pierre FLORENCE, Maire

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique

Vu le budget de la collectivité,

Vu le tableau des effectifs existant,

Vu la délibération en date du 17/12/2008 créant l'emploi d'Adjoint administratif principal de 2ème classe au sein de la Patinoire,

Vu l'avis du Comité Social Territorial rendu le 07/10/2025,

Le Maire, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial.

.../...

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 11 juillet 2025,  
A cet égard, compte tenu du départ à la retraite de l'adjoint administratif principal de 2ème classe affecté à la patinoire et suite à la création du poste d'adjoint administratif de catégorie C, il convient de supprimer l'emploi d'Adjoint administratif principal de 2ème classe, qui est non pourvu à ce jour.

Le Conseil Municipal invité à se prononcer,  
Oui l'exposé du Maire,  
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,  
Décide :

- Article 1 :

De supprimer l'emploi d'Adjoint administratif principal de 2ème classe au sein de la patinoire à compter de la présente délibération

- Article 2 :

De modifier, en conséquence, le tableau des effectifs comme suit à compter de la présente délibération ainsi mise à jour :

Filière : Sociale,

Cadre d'emploi : Adjoint administratif territorial

Grade : Adjoint administratif principal de 2ème classe

- Ancien effectif : 2

- Nouvel effectif : 1

Cadre d'emploi	Grade occupant le poste	Emploi budgétisé	Emploi pourvu	Emploi vacant	Position statutaire	Quotité de travail hebdo	Titulaire
Adjoint administratif territorial	Adj. Administratif principal de 2ème classe	1	1		Activité	35h	N
	Adj. Administratif	1	1		Activité	35h	N

- Article 3 :

D'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposés. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012, articles 6411 et 6450.

- Article 4 :

Que Monsieur le maire est chargé de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

LE MAIRE,

Jean-Pierre FLORENCE



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE CAUTERETS**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	12	11

Date de la convocation
01/12/25

Date d'affichage
09/12/25

Séance ordinaire du Vendredi 5 Décembre 2025

L'an deux mil vingt cinq et le Vendredi cinq décembre à vingt heures le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr Jean-Pierre FLORENCE, Maire.

Présents :

JP. FLORENCE, Maire, JJ.FERRER, S.YKEN, Adjoints, V.TEXIER, A.LAYRE-CASSOU, MB. LARDAT, E.BOLLE, M.AUBRY,

Absents Excusés :

Mr P. FLURIN qui a donné pouvoir à Mr A.LAYRE-CASSOU  
Mr D. LARDAT qui a donné pouvoir à Mme MB.LARDAT  
Mr L.ORTEGA qui a donné pouvoir à Mme V.TEXIER

Absente :

Mme BALES Jessica

Secrétaire de séance :

Mr A. LAYRE-CASSOU

**Délibération n° 11 - Suppression d'emploi d'Educateur de jeunes Enfants**

Le 05/12/2025, à 20 heures, à la Mairie de Cauterets, se sont réunis les membres du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Jean-Pierre FLORENCE, Maire

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique

Vu le budget de la collectivité,

Vu le tableau des effectifs existant,

Vu la délibération en date du 26 septembre 2016 créant l'emploi d'Educateur de Jeunes Enfants au sein de la crèche Les Marmottes,

Vu l'avis du Comité Social Territorial rendu le 07/10/2025,

Le Maire, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 11 juillet 2025,

A cet égard, compte tenu de la réorganisation du service de la garderie Les Marmottes et suite à la création de l'emploi d'infirmier en soins généraux de catégorie A, il convient de supprimer l'emploi d'Educateur de Jeunes Enfants, qui est non pourvu à ce jour.

Le Conseil Municipal invité à se prononcer,  
Oui l'exposé du Maire,  
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,  
Décide :

- Article 1 :

De supprimer l'emploi d'Educateur de Jeunes Enfants au sein de la crèche les Marmottes à compter de la présente délibération

- Article 2 :

De modifier, en conséquence, le tableau des effectifs comme suit à compter de la présente délibération :

Filière : Sociale,

Cadre d'emploi : Educateur territorial de jeunes enfants

Grade : Educateur de jeunes enfants

- Ancien effectif : 2

- Nouvel effectif : 1

-

Cadre emploi		Grade	Emploi budgétisé	Emploi pourvu	Emploi vacant	Position statutaire	Quotité de travail hebdo	Titulaire
Educateur territorial de jeunes enfants	A	Educateur de jeunes enfants	1	1		Activité	35h	N
Infirmier territorial en soins généraux	A	Infirmier territorial	1	1		Activité	21h	N
Auxiliaire de puériculture territoriale	B	Auxiliaire de puériculture de classe normale	1 1	1 1		Activité	31h30 35h	O N
Agent social territorial	C	Agent social principal de 2ème classe	1	1		Activité	35h	O
			1		1			
		Agent social	1		1			
			1		1			

- Article 3 :

D'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposés. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012, articles 6411 et 6450.

- Article 4 :

Que Monsieur le maire est chargé de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

LE MAIRE,

Jean-Pierre FLORENCE



Accusé de réception en préfecture  
065-216501387-20251205-DEL2025-12-0011-DE  
Date de télétransmission : 09/12/2025  
Date de réception préfecture : 09/12/2025

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE CAUTERETS**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	12	11

Date de la convocation
01/12/25

Séance ordinaire du Vendredi 5 Décembre 2025

L'an deux mil vingt cinq et le Vendredi cinq décembre à vingt heures le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr Jean-Pierre FLORENCE, Maire.

Présents :

JP. FLORENCE, Maire, JJ.FERRER, S.YKEN, Adjoints, V.TEXIER, A.LAYRE-CASSOU, MB. LARDAT, E.BOLLE, M.AUBRY,

Date d'affichage
09/12/25

Absents Excusés :

Mr P. FLURIN qui a donné pouvoir à Mr A.LAYRE-CASSOU  
Mr D. LARDAT qui a donné pouvoir à Mme MB.LARDAT  
Mr L.ORTEGA qui a donné pouvoir à Mme V.TEXIER

Absente :

Mme BALES Jessica

Secrétaire de séance :

Mr A. LAYRE-CASSOU

**Délibération n° 12 - Suppression d'emploi de Rédacteur Principal de 1ère classe**

Le 05/12/2025, à 20 heures, à la Mairie de Cauterets, se sont réunis les membres du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Jean-Pierre FLORENCE, Maire

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique

Vu le budget de la collectivité,

Vu le tableau des effectifs existant,

Vu la délibération en date du 02/05/2024 créant l'emploi de Rédacteur Principal de 1ère classe

Vu l'avis du Comité Social Territorial rendu le 07/10/2025

Monsieur le Maire, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 11 juillet 2025,  
A cet égard, compte tenu de la réorganisation du service et de la radiation des effectifs d'un rédacteur principal de 1ère classe pour mutation, il convient de supprimer l'emploi de Rédacteur Principal de 1ère classe, qui est non pourvu à ce jour.

Le Conseil Municipal invité à se prononcer,  
Oui l'exposé du Maire,  
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,  
Décide :

**- Article 1 :**

De supprimer l'emploi de rédacteur principal de 1ère classe au sein de la Commune à compter de la date de cette délibération

**- Article 2 :**

De modifier, en conséquence, le tableau des effectifs comme suit à compter de la présente délibération

Filière : Administrative,

Cadre d'emploi : Rédacteur territorial

Grade : Rédacteur principal de 1ère classe

- Ancien effectif : 3
- Nouvel effectif : 2

Cadre d'emploi		Grade occupant le poste	Emploi budgétisé	Emploi pourvu	Emploi vacant	Position statutaire	Quotité de travail hebdo	Titulaire
DGS	A	Attaché Principal	1	1		Activité	35h	N
Rédacteur territorial	B	Rédacteur principal 1ère classe	2	1		Activité	35h	O
		Rédacteur principal 2ème classe		1		Activité	35h	O
Adjoint administratif territorial	C	Adj. Administratif principal de 1ère classe	4	1		Activité	35h	O
				1		Activité	35h	O
				1		Activité	35h	O
				1		Activité	28h	O
	C	Adj. Administratif principal de 2ème classe	1	1		Activité	35h	O
		Adj. Administratif	3		1			
				1		Activité	35h	O
				1				

- Article 3 :

D'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposés. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012, articles 6411 et 6450.

- Article 4 :

Que Monsieur le maire est chargé de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

LE MAIRE,

Jean-Pierre FLORENCE



Accusé de réception en préfecture  
065-216501387-20251205-DEL2025-12-012-DE  
Date de télétransmission : 09/12/2025  
Date de réception préfecture : 09/12/2025

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE CAUTERETS**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	12	11

Séance ordinaire du Vendredi 5 Décembre 2025

L'an deux mil vingt cinq et le Vendredi cinq décembre à vingt heures le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr Jean-Pierre FLORENCE, Maire.

Date de la convocation
01/12/25

Présents :

JP. FLORENCE, Maire, JJ.FERRER, S.YKEN, Adjoints, V.TEXIER, A.LAYRE-CASSOU, MB. LARDAT, E.BOLLE, M.AUBRY,

Date d'affichage
09/12/25

Absents Excusés :

Mr P. FLURIN qui a donné pouvoir à Mr A.LAYRE-CASSOU  
Mr D. LARDAT qui a donné pouvoir à Mme MB.LARDAT  
Mr L.ORTEGA qui a donné pouvoir à Mme V.TEXIER

Absente :

Mme BALES Jessica

Secrétaire de séance :

Mr A. LAYRE-CASSOU

**Délibération n° 13 - Emprunt Budget Eau et Assainissement**

Monsieur le maire rappelle que pour les besoins de financement des opérations de la mise aux normes des réseaux de la distribution de l'eau et d'assainissement, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 1 000 000 €.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance de l'offre de financement et des conditions générales version CG - LBP -2021-12 proposées par la Banque des Territoires :

- **Principales caractéristiques du contrat de prêt**

- Montant du contrat de prêt : 1 000 000 €
- Durée du contrat de prêt : 60 ans
- Objet du contrat de prêt : financer les investissements
- Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur en une fois
- Taux d'intérêt annuel : taux livret A de 1.70 % + marge sur index : 0,60 % (total : 2,30 %)
- Base de calcul des intérêts par mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours.
- Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité annuelle.
- Mode d'amortissement : constant.
- Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle.

- **Etendue des pouvoirs du signataire**

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat décrit ci-dessus.

Décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- De retenir l'offre de la Banque des Territoires telle que détaillée ci-dessus ;
- De donner pouvoir à Monsieur le maire prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

LE MAIRE,

Jean-Pierre FLORENCE



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE CAUTERETS**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	12	11

Date de la convocation
01/12/25

Séance ordinaire du Vendredi 5 Décembre 2025

L'an deux mil vingt cinq et le Vendredi cinq décembre à vingt heures le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr Jean-Pierre FLORENCE, Maire.

Présents :

JP. FLORENCE, Maire, JJ.FERRER, S.YKEN, Adjoints, V.TEXIER, A.LAYRE-CASSOU, MB. LARDAT, E.BOLLE, M.AUBRY,

Date d'affichage
09/12/25

Absents Excusés :

Mr P. FLURIN qui a donné pouvoir à Mr A.LAYRE-CASSOU  
Mr D. LARDAT qui a donné pouvoir à Mme MB.LARDAT  
Mr L.ORTEGA qui a donné pouvoir à Mme V.TEXIER

Absente :

Mme BALES Jessica

Secrétaire de séance :

Mr A. LAYRE-CASSOU

**Délibération n° 14 - Emprunt Budget Commune**

Monsieur le Maire rappelle que pour les besoins de financement des opérations d'aménagement de l'espace public et de logement, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 2 423 000€.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance de l'offre de financement proposée par la Banque des Territoires :

- **Principales caractéristiques du contrat de prêt**

- Montant du contrat de prêt : 2 423 000 €
- Durée du contrat de prêt : 30 ans
- Objet du contrat de prêt : financer les investissements
- Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur en une fois
- Taux d'intérêt annuel : taux livret A de 1.70 % + marge sur index : 0,60% (total : 2.30%)
- Base de calcul des intérêts par mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours.
- Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle.
- Mode d'amortissement : constant.
- Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle.

- **Etendue des pouvoirs du signataire**

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat décrit ci-dessus.

Décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- De retenir l'offre de la Banque des Territoires telle que détaillée ci-dessus ;
- De donner pouvoir à Monsieur le maire prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

LE MAIRE,

Jean-Pierre FLORENCE



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE CAUTERETS**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	12	11

Date de la convocation
01/12/25

Séance ordinaire du Vendredi 5 Décembre 2025

L'an deux mil vingt cinq et le Vendredi cinq décembre à vingt heures le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr Jean-Pierre FLORENCE, Maire.

Date d'affichage
09/12/25

Présents :

JP. FLORENCE, Maire, JJ.FERRER, S.YKEN, Adjoints, V.TEXIER, A.LAYRE-CASSOU, MB. LARDAT, E.BOLLE, M.AUBRY,

Absents Excusés :

Mr P. FLURIN qui a donné pouvoir à Mr A.LAYRE-CASSOU  
Mr D. LARDAT qui a donné pouvoir à Mme MB.LARDAT  
Mr L.ORTEGA qui a donné pouvoir à Mme V.TEXIER

Absente :

Mme BALES Jessica

Secrétaire de séance :

Mr A. LAYRE-CASSOU

**Délibération n° 15 - Contrat d'assurance des risques statutaires**

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L. 452-1 et L. 452-40 ;  
Vu le Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Accepte la proposition du Centre de gestion des Hautes-Pyrénées telle que détaillée ci-après :
  - Assureur : Relyens
  - Durée du contrat : 4 ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.
  - Préavis : résiliation possible chaque année, sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois avant l'échéance du 1<sup>er</sup> janvier.
  - Risques assurés : tous risques
    - Décès ;
    - Accident et Maladie imputable au service ;
    - Incapacité de travail et Invalidité (maladie ordinaire, longue maladie, maladie longue durée, disponibilité d'office pour raisons de santé, temps partiel thérapeutique) ;
    - Maternité, Paternité et Accueil de l'enfant.

**Agents CNRACL :**

6,47 % (hauts risques : DC, AT/MP, CLM/CLD, TPT (en lien avec un arrêt préalable), DO, AIT, infirmité de guerre)

Dont : DC sans franchise et remboursement IJ 100% : taux de 0,13%

AT/MP sans Franchise et remboursement IJ 100% : taux de 2,34%

LM/LD sans franchise et remboursement IJ 100% : taux de 4,00%

**Agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL et agents non titulaires de droit public :**

1,50 % (franchise de 15 jours en maladie ordinaire).

Ces taux sont garantis 4 ans dont 2 ans sans faculté de résiliation par l'assureur. Ces taux s'appliqueront sur l'assiette suivante :

- Obligatoire : **le traitement indiciaire brut (TBI).**
- Au choix de la collectivité :
  - x la nouvelle bonification indiciaire (NBI).**
  - x le supplément familial de traitement (SFT).**

Il est rappelé que l'adhésion au contrat groupe est également liée à la signature d'une convention avec le Centre de Gestion, qui assurera le lien avec le prestataire et nous accompagnera également dans toutes nos démarches, tout au long du contrat.

Le Centre de Gestion sera rémunéré sur la base de **0,04 %** de l'assiette de cotisation choisie par la collectivité ou l'établissement pour la garantie des risques statutaires. Une cotisation calculée à 20 euros sera ramenée à 0 euros.

Une convention de gestion doit donc être signée avec le CDG.

- Autorise le maire à signer les contrats, conventions et tout acte y afférent.
- Donne délégation au Maire pour résilier le contrat d'assurance statutaire en cours.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

LE MAIRE,

Jean-Pierre FLORENCE



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE CAUTERETS**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	12	11

Date de la convocation
01/12/25

Date d'affichage
09/12/25

Séance ordinaire du Vendredi 5 Décembre 2025

L'an deux mil vingt cinq et le Vendredi cinq décembre à vingt heures le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr Jean-Pierre FLORENCE, Maire.

**Présents :**

JP. FLORENCE, Maire, JJ.FERRER, S.YKEN, Adjoints, V.TEXIER, A.LAYRE-CASSOU, MB. LARDAT, E.BOLLE, M.AUBRY,

**Absents Excusés :**

Mr P. FLURIN qui a donné pouvoir à Mr A.LAYRE-CASSOU  
Mr D. LARDAT qui a donné pouvoir à Mme MB.LARDAT  
Mr L.ORTEGA qui a donné pouvoir à Mme V.TEXIER

**Absente :**

Mme BALES Jessica

**Secrétaire de séance :**

Mr A. LAYRE-CASSOU

**Délibération n° 16 - Attribution de la délégation de service pour la navette du Pont d'Espagne**

Au terme de la période de délégation de service du transport de voyageurs sur le site du Pont d'Espagne depuis le centre-ville, la commune a engagé une nouvelle consultation afin de poursuivre ce service durant les saisons hivernales et estivales des 5 prochaines années, soit de décembre 2025 à décembre 2030.

Après consultation, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de retenir l'offre de l'entreprise CARALLIANCE.

Cette prestation s'effectuera aux risques et périls de l'exploitant qui devra cependant respecter les clauses du cahier des charges fixant les caractéristiques quantitatives et qualitatives des prestations demandées.

Les tarifs fixés sont donc les suivants :

	Aller - Retour	Allez ou retour simple
Adulte	8,50 €	5,50 €
Enfant (4-10 ans)	5,50 €	3,50 €
Enfant (-4 ans)	Gratuit	Gratuit
Raillère (été uniquement) depuis Cauterets ou Pont d'Espagne	4 €	2 €
Tribu	27 €	/
Une rotation à la demande de la commune (durant vacances d'été, de noël et de février)	220 € HT	/

Pour les périodes Hors Saison et selon les besoins de la commune, il convient de fixer les tarifs des prestations supplémentaires à la charge de la commune :

Période	Horaires	Montant journalier HT
De la fermeture de la station de ski de fond Pont d'Espagne au 15 avril	4 montées et 4 descentes	287,50 €
Du 15 avril à début juin	2 montées et 2 descentes	302,50 €
De la fin septembre à la fin des vacances de la Toussaint	2 montées et 2 descentes	302,50 €

Le conseil municipal invité à se prononcer,

Où l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés, Décide :

- D'attribuer la délégation de service public de navette du pont d'Espagne à l'entreprise CARALLIANCE selon l'offre détaillée ci-dessus.
- D'autoriser Monsieur le maire, à signer tout document nécessaire à la réalisation de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

LE MAIRE,

Jean-Pierre FLORENCE



EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE CAUTERETS

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	12	11

Date de la convocation
01/12/25

Date d'affichage
09/12/25

Séance ordinaire du Vendredi 5 Décembre 2025

L'an deux mil vingt cinq et le Vendredi cinq décembre à vingt heures le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr Jean-Pierre FLORENCE, Maire.

Présents :

JP. FLORENCE, Maire, JJ.FERRER, S.YKEN, Adjoints, V.TEXIER, A.LAYRE-CASSOU, MB. LARDAT, E.BOLLE, M.AUBRY,

Absents Excusés :

Mr P. FLURIN qui a donné pouvoir à Mr A.LAYRE-CASSOU  
Mr D. LARDAT qui a donné pouvoir à Mme MB.LARDAT  
Mr L.ORTEGA qui a donné pouvoir à Mme V.TEXIER

Absente :

Mme BALES Jessica

Secrétaire de séance :

Mr A. LAYRE-CASSOU

**Délibération n° 17 - Contrat d'affermage de la Pause Nature**

Monsieur le maire informe les membres du conseil que l'exploitation du snack de la Pause Nature et des courts de tennis et de padel attenant, nécessite la signature d'un contrat d'affermage avec le futur exploitant.

Le contrat d'affermage, joint à la présente, est consenti pour une durée de 12 mois à compter de sa signature. La redevance annuelle est fixée à 3 200 €, payable par échéances trimestrielles.

Le contrat a pour objectif de confier l'animation du site à un fermier pour un bon usage des lieux par les habitants, visiteurs et associations.

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer,

Ouï l'exposé du maire,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide :

- D'approuver le contrat d'affermage annexé à la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

LE MAIRE,



Jean-Pierre FLORENCE



EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE CAUTERETS

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	12	11

Date de la convocation
01/12/25

Date d'affichage
09/12/25

Séance ordinaire du Vendredi 5 Décembre 2025

L'an deux mil vingt cinq et le Vendredi cinq Décembre à vingt heures le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr Jean-Pierre FLORENCE, Maire.

Présents :

JP. FLORENCE, Maire, JJ.FERRER, S.YKEN, Adjoints, V.TEXIER, A.LAYRE-CASSOU, MB. LARDAT, E.BOLLE, M.AUBRY,

Absents Excusés :

Mr P. FLURIN qui a donné pouvoir à Mr A.LAYRE-CASSOU  
Mr D. LARDAT qui a donné pouvoir à Mme MB.LARDAT  
Mr L.ORTEGA qui a donné pouvoir à Mme V.TEXIER

Absente :

Mme BALES Jessica

Secrétaire de séance :

Mr A. LAYRE-CASSOU

**Délibération n° 18 - Choix d'un candidat pour l'exploitation de la Pause Nature**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'un appel à candidatures a été lancé dans le but de confier l'exploitation du snack de la Pause Nature et les courts de tennis et de padel, attenant ainsi que les tables de ping-pong.

Suite à étude des dossiers et à entretien, trois candidatures ont été présélectionnées. Parmi elles, un candidat a souhaité se retirer, ne pouvant s'engager à ouvrir sa structure pour les vacances de noël de cette année.

Monsieur le maire propose au conseil un vote à bulletin secret.

Le résultat du vote est le suivant.

- 1- Vote pour Mesdames Charlotte et Céline COUDERT : 8
- 2- Vote pour Madame Nadia STOCKER : 3
- 3- Vote blanc : 0

Le conseil municipal invité à se prononcer,  
Oui l'exposé du maire,  
Après en avoir délibéré,

Décide :

- D'approuver l'attribution du contrat d'affermage de la Pause nature à Mesdames Charlotte et Céline COUDERT
- D'autoriser Monsieur le maire, à signer le contrat d'affermage ainsi que tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

LE MAIRE,

Jean-Pierre FLORENCE



EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE CAUTERETS

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	12	11

Date de la convocation
01/12/25

Date d'affichage
09/12/25

Séance ordinaire du Vendredi 5 Décembre 2025

L'an deux mil vingt cinq et le Vendredi cinq décembre à vingt heures le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr Jean-Pierre FLORENCE, Maire.

Présents :

JP. FLORENCE, Maire, JJ.FERRER, S.YKEN, Adjoints, V.TEXIER, A.LAYRE-CASSOU, MB. LARDAT, E.BOLLE, M.AUBRY,

Absents Excusés :

Mr P. FLURIN qui a donné pouvoir à Mr A.LAYRE-CASSOU  
Mr D. LARDAT qui a donné pouvoir à Mme MB.LARDAT  
Mr L.ORTEGA qui a donné pouvoir à Mme V.TEXIER

Absente :

Mme BALES Jessica

Secrétaire de séance :

Mr A. LAYRE-CASSOU

**Délibération n° 19 - Tarification des frais de secours 2025-2026**

Le 28 octobre 2025, le Conseil d'Administration d'Espaces Cauterets a validé la proposition de tarification des frais de secours suivante pour la saison 2025-2026 qui s'établissent comme suit :

Nature du secours	2024/2025	Evolution pour 2025/2026
Front de neige	300 €	300 €
Zone A	448 €	450 €
Zone B	577 €	580 €
Hors piste	907 €	910 €
Evacuation exceptionnelle base minimale	907 €	910 €

Monsieur le maire informe que la mise en œuvre de cette tarification pour la saison 2025-2026 doit faire l'objet d'une approbation en conseil municipal.

Le conseil municipal, invité à se prononcer,

Oui l'exposé du maire,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide :

- D'approuver la tarification proposée par Espaces Cauterets pour la saison 2025-2026

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

LE MAIRE,  
Jean-Pierre FLORENCE

Accusé de réception en préfecture  
065-216501387-20251205-DEL2025-12-019-DE  
Date de télétransmission : 09/12/2025  
Date de réception préfecture : 09/12/2025





**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE CAUTERETS**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	12	11

Séance ordinaire du Vendredi 5 Décembre 2025

L'an deux mil vingt cinq et le Vendredi cinq décembre à vingt heures le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr Jean-Pierre FLORENCE, Maire.

Date de la convocation
01/12/25

Présents :

JP. FLORENCE, Maire, JJ.FERRER, S.YKEN, Adjoints, V.TEXIER, A.LAYRE-CASSOU, MB. LARDAT, E.BOLLE, M.AUBRY,

Date d'affichage
09/12/25

Absents Excusés :

Mr P. FLURIN qui a donné pouvoir à Mr A.LAYRE-CASSOU  
Mr D. LARDAT qui a donné pouvoir à Mme MB.LARDAT  
Mr L.ORTEGA qui a donné pouvoir à Mme V.TEXIER

Absente :

Mme BALES Jessica

Secrétaire de séance :

Mr A. LAYRE-CASSOU

**Délibération n° 20 - Avenant au marché de travaux de réhabilitation de l'Hôtel Le Londres en Maison des Saisonniers – Lot 5 Menuiseries extérieures**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération du 8 octobre 2024, attribuant le lot 5 « Menuiseries extérieures » du marché de travaux de réhabilitations de l'Hôtel Le Londres en Maison des Saisonniers à l'entreprise LERDA pour un montant total de 209 222,87 € HT.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de valider la fabrication et pose d'une porte fenêtre en bois aux dimensions adéquates. Cette modification entraîne une plus-value de 720,00 € HT, soit une augmentation de 0,34% du montant initial du marché :

N°	Désignation des travaux	Unité	P.U HT	Montant H.T.
PEX 07	Fabrication et pose de menuiserie extérieure bois porte fenêtre dimensions 1400 x 2000	-1	-3 553,00 €	-3 553,00 €
PEX 07.3	Fabrication et pose de menuiserie extérieure bois porte fenêtre dimensions 1365 x 2369	1	4 273,00 €	4 273,00 €
<b>TOTAL</b>			<b>720,00 € HT</b>	

Le nouveau montant de ce lot est de 209 942,87 € HT.

Le conseil municipal invité à se prononcer,  
Où l'exposé du Maire,  
Après en avoir délibéré, et par 10 voix pour, 1 contre (Mr D.LARDAT)  
Décide :

- D'approuver l'avenant au lot 5 « Menuiseries extérieures » portant une plus-value de 720,00€ HT au montant initial du marché.
- D'approuver le montant actualisé de 209 942,87 € HT pour ce lot.
- D'autoriser Monsieur le maire à signer cet avenant.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

LE MAIRE,

Jean-Pierre FLORENCE



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE CAUTERETS**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	12	11

Date de la convocation
01/12/25

Date d'affichage
11/12/25

Séance ordinaire du Vendredi 5 Décembre 2025

L'an deux mil vingt cinq et le Vendredi cinq décembre à vingt heures le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr Jean-Pierre FLORENCE, Maire.

Présents :

JP. FLORENCE, Maire, JJ.FERRER, S.YKEN, Adjoints, V.TEXIER, A.LAYRE-CASSOU, MB. LARDAT, E.BOLLE, M.AUBRY,

Absents Excusés :

Mr P. FLURIN qui a donné pouvoir à Mr A.LAYRE-CASSOU  
Mr D. LARDAT qui a donné pouvoir à Mme MB.LARDAT  
Mr L.ORTEGA qui a donné pouvoir à Mme V.TEXIER

Absente :

Mme BALES Jessica

Secrétaire de séance :

Mr A. LAYRE-CASSOU

-----

**Délibération n° 21 - Avenant n°3 au marché de travaux d'aménagements du Théâtre de la Nature – Lot 1D Escalade**

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée la délibération du 29 novembre 2024, attribuant le lot 1D « Escalade » du marché de travaux d'aménagements du Théâtre de la Nature à l'entreprise COLAS pour un montant total de 178 640,25 € HT.

Le montant et la décomposition du marché sont portés comme ci-dessous :

	MONTANT DU MARCHE	MONTANT DE L'AVENANT N°1	MONTANT DE L'AVENANT N°2	TOTAL
<b>Montant HT</b>	178 640,25€	1208,20€	-1865,38€	177 983,07€
<b>TVA 20%</b>	35 728,05€	241,64€	-373,07€	35 596,61€
<b>Montant TTC</b>	214 368,30€	1449,84€	-2238,45€	213 579,68€

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de valider les ajustements de la quantité réelle des matériaux utilisés pour l'aire du mur d'escalade désignés ci-après :

**Prestations supplémentaires :**

N°	Désignation des travaux	Unité	Quantité	P.U HT	Montant H.T
21021	Réglage 0/20 sur 5 cm	m <sup>2</sup>	10,25	27,16€	278,39€
25033	Bordure en béton P3	ml	2	41,32€	82,64€
<b>Total</b>					<b>361,03€</b>

Cette modification entraîne une plus-value de 361,03 € HT sur le montant de 177 983,07 €, montant du marché actualisé après l'avenant n°2. Cette augmentation représente 0,2 % du montant initial du marché.

Le nouveau montant de ce lot est de 178 344,10 € HT.

Il est précisé que le montant initial du marché était de 178 640,25 € HT.

Le conseil municipal, invité à se prononcer,

Oùï l'exposé du maire,

Après en avoir délibéré, et par 9 voix pour, 2 contre (Mme V.TEXIER, Mr E.BOLLE),

Décide :

- D'approuver l'avenant au lot 1D « Escalade » portant une plus-value de 361,03 € HT.
- D'approuver le montant actualisé de 178 344,10 € HT pour ce lot.
- D'autoriser Monsieur le maire à signer cet avenant.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

LE MAIRE,

Jean-Pierre FLORENCE



EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE CAUTERETS

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	12	11

Date de la convocation
01/12/25

Date d'affichage
09/12/25

Séance ordinaire du Vendredi 5 Décembre 2025

L'an deux mil vingt cinq et le Vendredi cinq décembre à vingt heures le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr Jean-Pierre FLORENCE, Maire.

Présents :

JP. FLORENCE, Maire, JJ.FERRER, S.YKEN, Adjoints, V.TEXIER, A.LAYRE-CASSOU, MB. LARDAT, E.BOLLE, M.AUBRY,

Absents Excusés :

Mr P. FLURIN qui a donné pouvoir à Mr A.LAYRE-CASSOU  
Mr D. LARDAT qui a donné pouvoir à Mme MB.LARDAT  
Mr L.ORTEGA qui a donné pouvoir à Mme V.TEXIER

Absente :

Mme BALES Jessica

Secrétaire de séance :

Mr A. LAYRE-CASSOU

**Délibération n° 22 - Attribution du marché de ski scolaire**

Mr JJ. FERRER se retire de la séance pour ce sujet.

Une consultation a été lancée pour la mise en œuvre de l'encadrement des séances de ski des enfants des écoles de Cauterets pour la saison 2025-2026. Monsieur le Maire propose de retenir la proposition de l'ESF Cauterets qui est la suivante :

- Lot 1 :

- Ski de fond
- Dates : jeudi 22 janvier - vendredi 23 janvier - lundi 26 janvier - mardi 27 janvier 2026
- Classes : GS-CP-CE1-CE2-CM1-CM2
- Nombre d'élèves : 32 (28 en élémentaire et 4 en maternelle)
- Nombre de moniteurs : 4
- Montant de la prestation de l'ESF : 1 376 €

- Lot 2 :

- Ski alpin pour la 1<sup>ère</sup> période
- Dates : lundi 12 - mardi 13 - jeudi 15 - vendredi 16 janvier 2026
- Classes : GS-CP-CE1-CE2-CM1-CM2
- Nombre d'élèves : 32 (28 en élémentaire et 4 en maternelle)
- Nombre de moniteurs : 5
- Montant de la prestation de l'ESF : 1 720 €

- Lot 3 :

- o Ski alpin pour la 2<sup>ème</sup> période
- o Dates : lundi 9 - mardi 10 - jeudi 12 - vendredi 13 mars 2026
- o Classes : GS-CP-CE1-CE2-CM1-CM2
- o Nombre d'élèves : 32 (28 en élémentaire et en 4 en maternelle)
- o Nombre de moniteurs : 5
- o Montant de la prestation de l'ESF : 1 720 €

Soit un montant total de 4 816 €.

Le conseil municipal, invité à se prononcer,  
Oui l'exposé du maire,  
Après en avoir délibéré,  
Décide :

- De retenir l'offre de l'ESF Cauterets pour l'encadrement du ski scolaire pour la saison 2025-2026.
- D'autoriser Monsieur le maire à signer ce devis.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

LE MAIRE,

Jean-Pierre FLORENCE



EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE CAUTERETS

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	12	11

Date de la convocation
01/12/25

Date d'affichage
09/12/25

Séance ordinaire du Vendredi 5 Décembre 2025

L'an deux mil vingt cinq et le Vendredi cinq décembre à vingt heures le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr Jean-Pierre FLORENCE, Maire.

Présents :

JP. FLORENCE, Maire, JJ.FERRER, S.YKEN, Adjoints, V.TEXIER, A.LAYRE-CASSOU, MB. LARDAT, E.BOLLE, M.AUBRY,

Absents Excusés :

Mr P. FLURIN qui a donné pouvoir à Mr A.LAYRE-CASSOU  
Mr D. LARDAT qui a donné pouvoir à Mme MB.LARDAT  
Mr L.ORTEGA qui a donné pouvoir à Mme V.TEXIER

Absente :

Mme BALES Jessica

Secrétaire de séance :

Mr A. LAYRE-CASSOU

**Délibération n° 23 - Tarification de revente des livres pilonnés de la médiathèque**

Monsieur le Maire propose de mettre au vote la tarification pour la vente des livres pilonnés de la médiathèque. Suite à consultation du service, il est proposé les tarifs suivants :

- Beaux livres (grand format) / ou lots constitués = 3 €
- Autres livres = 1 €

Une vente pourra être ainsi organisée dès cette année pour le marché de Noël du 22 décembre.

Le conseil municipal, invité à se prononcer,

Oui l'exposé du maire,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide :

- D'approuver la tarification proposée.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

LE MAIRE,

Jean-Pierre FLORENCE



Accusé de réception en préfecture  
065-216501387-20251205-DEL2025-12-23-DE  
Date de télétransmission : 09/12/2025  
Date de réception préfecture : 09/12/2025

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE CAUTERETS

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	12	11

Date de la convocation
01/12/25

Date d'affichage
09/12/25

Séance ordinaire du Vendredi 5 Décembre 2025

L'an deux mil vingt cinq et le Vendredi cinq décembre à vingt heures le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr Jean-Pierre FLORENCE, Maire.

Présents :

JP. FLORENCE, Maire, JJ.FERRER, S.YKEN, Adjoints, V.TEXIER, A.LAYRE-CASSOU, MB. LARDAT, E.BOLLE, M.AUBRY,

Absents Excusés :

Mr P. FLURIN qui a donné pouvoir à Mr A.LAYRE-CASSOU  
Mr D. LARDAT qui a donné pouvoir à Mme MB.LARDAT  
Mr L.ORTEGA qui a donné pouvoir à Mme V.TEXIER

Absente :

Mme BALES Jessica

Secrétaire de séance :

Mr A. LAYRE-CASSOU

**Délibération n° 24 - Mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage eau**

Monsieur le maire rappelle la mise en œuvre du projet de création d'un réservoir d'eau potable à la Raillère.

Il propose à l'assemblée de valider la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage de l'entreprise OTCE. Elle comprend le suivi AVP du projet ainsi que le suivi des pièces administratives du marché de travaux, pour un montant total de 12 375,00 € HT.

Le conseil municipal, invité à se prononcer,

Oui l'exposé du maire,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide :

- De retenir l'offre de l'entreprise OTCE d'un montant de 12 375,00 € HT pour cette mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage sur ce projet.
- D'autoriser Monsieur le maire à signer ce devis.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

LE MAIRE,

Jean-Pierre FLORENCE



Accusé de réception en préfecture  
065-216501387-20251205-DEL2025-12-024-DE  
Date de télétransmission : 09/12/2025  
Date de réception préfecture : 09/12/2025



EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE CAUTERETS

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	12	11

Date de la convocation
01/12/25

Date d'affichage
09/12/25

Séance ordinaire du Vendredi 5 Décembre 2025

L'an deux mil vingt cinq et le Vendredi cinq décembre à vingt heures le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr Jean-Pierre FLORENCE, Maire.

Présents :

JP. FLORENCE, Maire, JJ.FERRER, S.YKEN, Adjoints, V.TEXIER, A.LAYRE-CASSOU, MB. LARDAT, E.BOLLE, M.AUBRY,

Absents Excusés :

Mr P. FLURIN qui a donné pouvoir à Mr A.LAYRE-CASSOU  
Mr D. LARDAT qui a donné pouvoir à Mme MB.LARDAT  
Mr L.ORTEGA qui a donné pouvoir à Mme V.TEXIER

Absente :

Mme BALES Jessica

Secrétaire de séance :

Mr A. LAYRE-CASSOU

**Délibération n° 25 - Demandes de subventions pour la saison culturelle 2025-2026**

La circulation des artistes et des œuvres est à la fois un outil de développement privilégié pour les équipes artistiques et un enjeu majeur pour l'aménagement culturel du territoire. Pour encourager cet effort culturel, la Région soutient les projets permettant :

- Un maillage du territoire régional ;
- Un développement des publics par le biais d'actions de médiation et de sensibilisation ;
- Le soutien et l'accompagnement des équipes artistiques professionnelles du territoire régional ;
- Un renforcement de la coopération régionale autour des projets artistiques des équipes en région et des territoires de proximité.

Considérant ces éléments, Monsieur le maire présente le projet de la saison culturelle 2025/2026. Celui-ci sera présenté aux partenaires, en l'occurrence dans le cadre des recherches de subventions nécessaires à la réalisation de la programmation.

A l'appui, il présente le budget suivant :

.../...

Accusé de réception en préfecture  
065-216501387-20251205-DEL2025-12-025-DE  
Date de télétransmission : 09/12/2025  
Date de réception préfecture : 09/12/2025

DEPENSES		RECETTES	
CHARGES	MONTANT	PRODUITS	MONTANT
<b>ACHATS</b>	50 090 €	<b>SUBVENTIONS D'EXPLOITATION</b>	
Achat de spectacles	34 744 €	Région - Aide à la saison	5 000 €
Défraitements artistes	5 500 €	Département - Aide à la saison	3 000 €
Coproductions		<b>TOTAL</b>	<b>8 000 €</b>
Droit d'auteurs	345 €	<b>AIDE AU PROJET</b>	
Action culturelle et pédagogique (intervenants et autres coûts)	9 500 €	Département – Escales d'Automne	1 338 €
Adhésion réseau		<b>TOTAL</b>	<b>1 338 €</b>
<b>AUTRES</b>	2 450 €		
Achat fournitures à caractère général (déplacement, services bancaires, formations)	2 450 €		
<b>SERVICES EXTERIEURS</b>	8 000 €		
Entretiens et fluides	7 880 €		
Assurances	120 €		
<b>AUTRES SERVICES EXTERIEURS</b>	4 000 €		
Communication, publicité	4 000 €		
<b>CHARGES DE PERSONNEL 1 ETP</b>	50 926 €	<b>TOTAL SUBVENTIONS D'EXPLOITATION &amp; AIDES</b>	<b>9 338 €</b>
Rémunération des personnels	37 168 €		
Charges sociales	15 366 €	Autofinancement Commune de Cauterets	107 736 €
<b>TOTAL</b>	<b>117 074 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>117 074 €</b>

Le conseil municipal invité à se prononcer,

Oui l'exposé du maire,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide :

- D'approuver la sollicitation de la Région pour une aide de 5 000 € soit 4,27 % du budget prévisionnel global.
- D'approuver la sollicitation du Département pour une aide de 3 000 € soit 2,56 % du budget prévisionnel global.

.../...

- D'approuver la sollicitation du Département pour une aide de 1 338 € au titre d'Escales d'Automne soit 0,97%
- D'autoriser le maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de la présente délibération

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

LE MAIRE,

Jean-Pierre FLORENCE



Accusé de réception en préfecture  
065-216501387-20251205-DEL2025-12-025-DE  
Date de télétransmission : 09/12/2025  
Date de réception préfecture : 09/12/2025

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE CAUTERETS**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	12	11

Séance ordinaire du Vendredi 5 Décembre 2025

L'an deux mil vingt cinq et le Vendredi cinq décembre à vingt heures le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr Jean-Pierre FLORENCE, Maire.

Date de la convocation
01/12/25

Présents :  
JP. FLORENCE, Maire, JJ.FERRER, S.YKEN, Adjoints, V.TEXIER,  
A.LAYRE-CASSOU, MB. LARDAT, E.BOLLE, M.AUBRY,

Date d'affichage
15/12/25

Absents Excusés :  
Mr P. FLURIN qui a donné pouvoir à Mr A.LAYRE-CASSOU  
Mr D. LARDAT qui a donné pouvoir à Mme MB.LARDAT  
Mr L.ORTEGA qui a donné pouvoir à Mme V.TEXIER

Absente :  
Mme BALES Jessica

Secrétaire de séance :  
Mr A. LAYRE-CASSOU

**Délibération n° 26 - Travaux du SDE dans le cadre du programme « Tête en LED »**

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal de l'opération d'éclairage public prioritaire mise en œuvre par le SDE 65, à savoir la réalisation du programme « Tête en LED », visant à remplacer les lanternes de style par des lanternes LEDs, connectées dans un souci d'économie d'énergie.

Le SDE 65 a travaillé avec la Banque des Territoires pour financer le programme. L'avance remboursable (prêt) « Intracting » consentie par la Banque des Territoires au SDE 65 (à un taux de 2% sur une durée de 13 ans) a été calculée afin que son remboursement ne dépasse pas les économies réalisées par la réduction des consommations d'énergie.

Ainsi, il est proposé à la commune l'opération suivante :

- Nombre de points lumineux à remplacer : 9
- Montant de l'investissement HT : 5 994 €
- Participation du SDE65 : 10% du montant HT soit : 599 €
- Participation de la commune : 10% du montant HT soit : 599 €
- Financement Intracting : 80% du montant HT soit : 4 795 €

.../...

Le Conseil Municipal invité à se prononcer,  
Après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- 1 - approuve le projet qui lui a été soumis et dont la dépense est évaluée à 5 994 €,
- 2 - s'engage à garantir la somme de 599 € sur fonds propres,
- 3 - s'engage à garantir l'emprunt réalisé par le Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées (SDE 65) auprès de la Banque des Territoires,
- 4 - s'engage à mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les ressources nécessaires pour assurer la participation de la commune au remboursement de l'annuité mise à sa charge,
- 5 - précise que la contribution définitive de la commune sera déterminée après le règlement final des travaux qui seront exécutés en accord avec la Municipalité.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

LE MAIRE,

Jean-Pierre FLORENCE



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE CAUTERETS**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	12	11

Date de la convocation
01/12/25

Date d'affichage
09/12/25

Séance ordinaire du Vendredi 5 Décembre 2025

L'an deux mil vingt cinq et le Vendredi cinq décembre à vingt heures le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr Jean-Pierre FLORENCE, Maire.

Présents :

JP. FLORENCE, Maire, JJ.FERRER, S.YKEN, Adjoints, V.TEXIER, A.LAYRE-CASSOU, MB. LARDAT, E.BOLLE, M.AUBRY,

Absents Excusés :

Mr P. FLURIN qui a donné pouvoir à Mr A.LAYRE-CASSOU  
Mr D. LARDAT qui a donné pouvoir à Mme MB.LARDAT  
Mr L.ORTEGA qui a donné pouvoir à Mme V.TEXIER

Absente :

Mme BALES Jessica

Secrétaire de séance :

Mr A. LAYRE-CASSOU

**Délibération n° 27 - Avenant n°1 au marché de travaux pour la création d'un réseau d'assainissement des eaux usées en bord de gave**

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée la délibération du 2 mai 2025, attribuant le marché de travaux de création d'un réseau d'assainissement des eaux usées en bord de gave au groupement d'entreprises SOGEP/FFT pour un montant total de 424 860,50 € HT.

Monsieur le maire propose à l'assemblée de valider les modifications apportées, suite aux enquêtes de branchement et suite à la réunion sur site avec la DDT 65 :

.../...

Désignation	Montant HT
Travaux en moins-value	
Coudes équipés de tés de curage	-1 572,00 €
Clapet anti retour sur branchement y compris peinture pour intégration paysagère	-8 745,00 €
Raccordement réseau de source sur canalisation principale y compris vanne sous regard pour réalisation d'une chasse	-4 315,00 €
Moins-value pour peinture paysagère RAL Unique	-3 553,20 €
Sous-total Travaux en moins-value	-18 185,20 €

Travaux en plus-value	
Fourniture et pose conduite principale Fonte DN 150 à 200 gamme Biogan avec joints verrouillés en encorbellement yc supportage	5 423,50 €
Fourniture et pose conduite secondaire branchements Fonte DN 100 ou DN150 gamme Biogan, y compris coudes et toutes pièces	21 482,40 €
Plus-value pour peinture canalisation pour intégration paysagère	2 222,00 €
Raccordement branchements sur conduite principale	692,00 €
Mise en œuvre de vannes by-pass (2 vannes par site)	4 188,00 €
Réalisation branchement pour chasse AEP	5 890,00 €
Démolition banquette béton	4 875,00 €
Rallonges pour vannes by-pass (2 vannes par site)	3 940,00 €
Plaque pleine et té de curage sur branchement y compris peinture pour intégration paysagère	4 240,00 €
Mise en place d'une ligne de vie sur la partie encorbellement	19 690,00 €
Création d'une amorce sur l'avenue de l'esplanade	2 887,00 €
Sous-total Travaux en plus-value	75 529,90 €

Ces modifications entraînent une plus-value d'un montant total de 57 344,70 € HT, soit une augmentation de 13,50 % du montant initial.

Le nouveau montant du marché est de 482 205,20 € HT.

La répartition des honoraires entre cotraitants après l'avenant n°1 :

- SOGEP : 293 611,20 € HT
- FFT : 188 594,00 € HT

Le conseil municipal, invité à se prononcer,  
Oui l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés,  
Décide :

- D'approuver l'avenant au marché de travaux de création d'un réseau d'assainissement des eaux usées en bord de gave portant une plus-value de 57 344,70 € HT au montant initial du marché.
- D'approuver le montant actualisé de 482 205,20 € HT pour ce marché.
- D'autoriser Monsieur le maire à signer cet avenant.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

LE MAIRE,

Jean-Pierre FLORENCE

Accusé de réception en préfecture  
065-216501387-20251205-DEL2025-12-027-DE  
Date de télétransmission : 09/12/2025  
Date de réception préfecture : 09/12/2025



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE CAUTERETS**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	12	11

Date de la convocation
01/12/25

Date d'affichage
09/12/25

Séance ordinaire du Vendredi 5 Décembre 2025

L'an deux mil vingt cinq et le Vendredi cinq décembre à vingt heures le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr Jean-Pierre FLORENCE, Maire.

Présents :

JP. FLORENCE, Maire, JJ.FERRER, S.YKEN, Adjoints, V.TEXIER, A.LAYRE-CASSOU, MB. LARDAT, E.BOLLE, M.AUBRY,

Absents Excusés :

Mr P. FLURIN qui a donné pouvoir à Mr A.LAYRE-CASSOU  
Mr D. LARDAT qui a donné pouvoir à Mme MB.LARDAT  
Mr L.ORTEGA qui a donné pouvoir à Mme V.TEXIER

Absente :

Mme BALES Jessica

Secrétaire de séance :

Mr A. LAYRE-CASSOU

**Délibération n° 28 - Budget principal : Décision modificative**

Budget de la commune

Afin d'intégrer les frais d'études aux travaux ainsi que les avances forfaitaires du marché réhabilitation des rues Richelieu et Puyadette, il est nécessaire de prendre la décision modificative suivante :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-2151 : Réseaux de voirie	0,00 €	92 018,00 €	0,00 €	0,00 €
R-238 : Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	92 018,00 €
<b>TOTAL 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>0,00 €</b>	<b>92 018,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>92 018,00 €</b>
D-231 : Immobilisations corporelles en cours	0,00 €	106 480,00 €	0,00 €	0,00 €
R-233 : Frais études, recherche et développement et frais d'insertion	0,00 €	0,00 €	0,00 €	106 480,00 €
<b>TOTAL 041 : Opérations patrimoniales</b>	<b>0,00 €</b>	<b>106 480,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>106 480,00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>198 498,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>198 498,00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>198 498,00 €</b>		<b>198 498,00 €</b>

Sur proposition de Monsieur le maire,  
Afin de régulariser ces écritures d'intégration des frais d'études ainsi que des avances  
forfaitaires

- Le Conseil Municipal,  
Décide à l'unanimité des membres présents et représentés,  
- D'approuver cette décision modificative

Cette délibération vise à garantir la cohérence et l'exactitude des comptes en fin  
d'exercice.

Fait et délibération les jour, mois et an que dessus.

LE MAIRE,

Jean-Pierre FLORENCE



EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE CAUTERETS

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	12	11

Date de la convocation
01/12/25

Date d'affichage
11/12/25

Séance ordinaire du Vendredi 5 Décembre 2025

L'an deux mil vingt cinq  
et le Vendredi cinq décembre à vingt heures  
le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué,  
s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances  
sous la présidence de Mr Jean-Pierre FLORENCE, Maire.

Présents :

JP. FLORENCE, Maire, JJ.FERRER, S.YKEN, Adjoints, V.TEXIER,  
A.LAYRE-CASSOU, MB. LARDAT, E.BOLLE, M.AUBRY,

Absents Excusés :

Mr P. FLURIN qui a donné pouvoir à Mr A.LAYRE-CASSOU  
Mr D. LARDAT qui a donné pouvoir à Mme MB.LARDAT  
Mr L.ORTEGA qui a donné pouvoir à Mme V.TEXIER

Absente :

Mme BALES Jessica

Secrétaire de séance :

Mr A. LAYRE-CASSOU

**Délibération n° 29 – Budget principal : Décision modificative pour emprunt**

**Budget de la commune**

Afin de finaliser l'emprunt de 2 423 000 € pour réaliser des opérations d'aménagements d'espace public et de logement, il est nécessaire de prendre la décision modificative suivante :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
R-1641 : Emprunts en euros	0.00 €	0.00 €	0.00 €	923 000.00 €
<b>TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>923 000.00 €</b>
D-231 : Immobilisations corporelles en cours	0.00 €	923 000.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>	<b>0.00 €</b>	<b>923 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>0.00 €</b>	<b>923 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>923 000.00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>923 000.00 €</b>		<b>923 000.00 €</b>

.../...

Accusé de réception en préfecture  
065-216501387-20251205-DEL2025-12-29-DE  
Date de télétransmission : 11/12/2025  
Date de réception préfecture : 11/12/2025

Sur proposition de Monsieur le maire,  
Afin d'acter le montant de l'emprunt sur le Budget Communal et la réalisation de celui-ci,

Le Conseil Municipal invité à se prononcer,

Ouï l'exposé du Maire,

Décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- D'approuver cette décision modificative

Cette délibération vise à garantir la cohérence et l'exactitude des comptes en fin d'exercice.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

LE MAIRE,

Jean-Pierre FLORENCE  
  
